



Déclaration de non utilisation de

Hydroquinone

Dans la fabrication de **tous** les encres et vernis fournis par Siegwirk¹, l'Hydroquinone (1,4-Dihydroxybenzol CAS: 123-31-9) ou, des matières premières en contenant, ne sont pas utilisées intentionnellement comme ingrédient.

Cependant, la présence à l'état de trace de cette substance dans le produit, provenant des impuretés des matières premières, du procédé ou d'une contamination accidentelle, ne peut pas être exclue².

¹ Cet engagement formel est pris par les entités Siegwirk en Europe.

² Cependant, nous surveillons et collectons auprès de nos fournisseurs les données sur la teneur en impureté de cette substance dans les matières premières pouvant en contenir à l'état de trace. Nous pouvons vous assurer que, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, des traces possibles de cette substance dans nos produits, sont, le cas échéant, bien en dessous de 0,1%. Soyez conscient que la réglementation sur l'emballage alimentaire pertinente en Europe, où l'hydroquinone est réglementée est le règlement plastique (UE) N°10/2011. Ce règlement limite cette substance à une migration maximale de 0,6 mg / kg d'aliment (limite de migration spécifique). Il semble impossible que des traces dans nos produits puissent empêcher le fabricant d'emballages d'être conforme à ce seuil relativement élevé.